



Pacte Mondial
Réseau France

POLITIQUE D'UTILISATION DES LOGOS

AOÛT 2022

Ce document régit l'utilisation des différents logos utilisables par les membres du Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact) pour démontrer leur soutien au réseau. Le nom et le logo du Pacte mondial sont la propriété de l'UN Global Compact. Ils sont enregistrés auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (WIPO) et sont protégés dans le monde entier sous l'Article 6ter de la Convention de Paris pour la Protection de la Propriété Industrielle.

EN BREF

LOGO DE SOUTIEN « WE SUPPORT / NOUS SOUTENONS »



- **Utilisation strictement encadrée**
- **Disponible sur demande auprès de l'UN Global Compact**

LOGO SPÉCIAL COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS (CoP)



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.



This is our **Communication on Progress** in implementing the Ten Principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

- **Utilisation possible dans le cadre de la CoP, et dans aucun autre contexte**
- **Disponible** sans autorisation préalable

AUTRES LOGOS



- **Utilisation rigoureusement interdite pour les membres**

LOGO DE SOUTIEN « WE SUPPORT / NOUS SOUTENONS »

Les Signataires/Participants (membres) sont encouragés à montrer leur soutien au réseau en faisant publiquement campagne en faveur du Pacte mondial des Nations Unies et de ses Dix principes. Dans ce contexte, le membre peut obtenir une autorisation d'utilisation du logo de soutien « We support / Nous soutenons » du Pacte mondial des Nations Unies en en faisant la demande.

Le logo de soutien est disponible en français et en anglais.



Conditions d'obtention du logo

- 1. Être membre du Pacte mondial des Nations Unies**
- 2. Être à jour de publication pour sa Communication sur le Progrès (CoP) ou sa Communication sur l'Engagement (COE)**
- 3. Être à jour du règlement de sa cotisation au Pacte mondial Réseau France**

Le logo de soutien « We support / Nous soutenons » ci-dessus est une déclaration par le membre de sa participation au Pacte mondial des Nations Unies. L'utilisation ou le placement du logo du réseau ne doivent pas sous-entendre qu'une approbation ou certification de l'organisation, de ses produits ou services, ou de son niveau de performance en matière de RSE ait été accordée.

Sur quels supports le logo de soutien peut-il être utilisé ?

L'autorisation d'utilisation du logo de soutien « We support / Nous soutenons » peut s'appliquer :

- Aux supports d'information ou site Web du membre (à l'exception faite du header et du footer du site Web, les contenus des pages étant susceptibles de changer) pour montrer leur adhésion et soutien au Pacte mondial des Nations Unies.

- Aux présentations lors d'événements, forums ou conférences pour montrer l'adhésion et le soutien au Pacte mondial des Nations Unies.
- La Communication sur le Progrès (COP) ou la Communication sur l'Engagement (COE) du Signataire/Participant ou son Rapport de développement durable annuel pour indiquer l'adhésion et le soutien au Pacte mondial des Nations Unies.

Quels sont les cas non-autorisés d'utilisation du logo ?

Les utilisations non-autorisées du logo incluent :

- Toute utilisation suggérant que les activités, services ou produits du Signataire/Participant ont été approuvés ou certifiés par le Pacte mondial des Nations Unies.
- L'utilisation du logo dans le cadre d'une collecte de fonds.
- Toute utilisation du logo en rapport avec événement/une conférence auquel le UN Global Compact ne participe pas (en tant que participant ou hôte).
- Toute utilisation du logo comme composante du logo, de la marque déposée, ou d'autres éléments de la marque du Signataire/Participant.
- L'autorisation d'utilisation du logo « We support / Nous soutenons » devient caduque dès lors que le Signataire/Participant est retiré de la liste des adhérents de l'initiative (exclu).
- Toute utilisation du logo sur les réseaux sociaux, incluant Facebook, Twitter et LinkedIn.
- Toute utilisation du logo comme un élément graphique permanent d'articles de papeterie, de cartes de visite ou d'invitation, de brochures, de circulaires, de diplômes, de signature e-mail, de papier à en-tête, de goodies ou de tout autre document d'impression utilisé de façon variable.
- Toute utilisation du logo en contradiction avec la mission et les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies.

Quelles sont les règles d'utilisation du logo ?

Les règles d'utilisation du logo sont les suivantes :

- Le logo doit être utilisé préférentiellement dans son coloris original à savoir le bleu du Pacte mondial des Nations Unies (Pantone®: 540 U - CMYK: C90, M70, Y35, K15 - RGB: R30, G50, B80 - #1e3250), et apparaître sur fond blanc ou clair. Sur les fonds ne permettant pas l'usage en coloris original, il pourra être utilisé en blanc ou en noir.
- Le logo doit être utilisé de manière isolée à toute entité concurrente et de manière statique associée à un texte présentant son engagement auprès du Pacte mondial des Nations Unies.
- Le logo doit apparaître horizontalement.

- Le logo ne doit pas être plus petit que le logo de votre propre organisation.
- Le logo doit être lié au site internet du Pacte mondial des Nations Unies (www.unglobalcompact.org) pour tous les usages le permettant (publication en ligne, publication interactive...).
- Le logo ne doit pas être utilisé comme partie d'une phrase ou d'un mot ou associé à des symboles ou éléments graphiques non reliés.
- Le logo ne doit pas être utilisé hors contexte, notamment lorsque l'organisation à laquelle le « Nous » fait référence n'est pas clairement stipulée.
- Le Pacte mondial des Nations Unies n'est pas un label ni une organisation délivrant une quelconque certification, il est donc important de ne pas le présenter en tant que tel et de ne pas faire usage du logo en ce sens.
- L'engagement auprès du Pacte mondial des Nations Unies ne relève en rien d'un partenariat. Il est donc important de ne pas le présenter en ce sens et de préférer les notions d'engagement auprès de, de membre du Pacte mondial des Nations Unies.

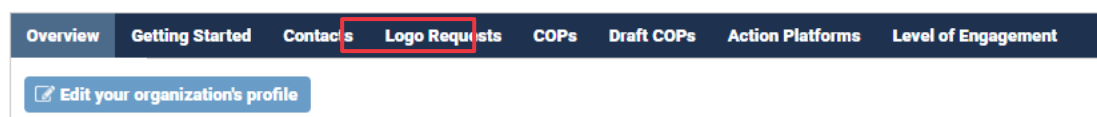
Comment puis-je demander à utiliser le logo ?

La procédure de demande d'autorisation pour l'utilisation du logo de soutien « We support / Nous soutenons » est la suivante :

1. Rendez-vous sur le site www.unglobalcompact.org et connectez-vous à votre espace en ligne grâce à l'onglet « Sign in ».



2. Cliquez sur l'onglet « Logo requests »,



Puis sur « New logo request ».

Overview Getting Started Contacts Logo Requests COPs Draft COPs Action Platforms Level of Engagement					
new Logo request					
Last updated on	Purpose	Status	Days since last update	Actions	

3. Remplissez le formulaire en détaillant les supports sur lesquels vous souhaitez utiliser le logo

Logo Request

Please note that all companies requesting permission to use the "we support" logo are required to (1) Have active COP status and (2) Ensure their annual contribution to the UN Global Compact (either via the Foundation for the Global Compact or via their Global Compact Local Network) is up to date in order to support the important work of the UN Global Compact. Contributions from companies like yours are vital to the initiative's ability to provide a robust framework for corporate change and innovation around environmental, social and governance issues.

Instructions

1. Please review the Global Compact Logo Policy before submitting a request. To illustrate how the Global Compact logo will be used in your communication materials, please prepare a sample, mock up, or screenshot. For this purpose, a Global Compact logo with a 'sample' watermark is available on the Logo Policy page.
2. Upload a sample of your publication. For print publications, you may upload only those pages in which the logo will appear. If the logo is to be used on a website, a screen capture illustrating the logo's placement can be submitted.
3. Each publication must be submitted as a separate request. For example, a request to use the logo on your organization's website must be requested separately from a request to use the logo in a print publication.

Purpose	<input type="text"/>	Objet de votre demande
Contact	<input type="text"/>	Nom de la personne faisant la demande
Publication Type	Financial report (annual/quarterly)	Type de support pour lequel la demande est faite
Description	<input type="text"/>	Description de la demande (cf. Annexe)
Sample	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	

Téléchargez une maquette du support sur lequel vous souhaitez voir apparaître le logo en y intégrant un logo « sample » (cf. page suivante) et une phrase démontrant votre soutien au Global Compact des Nations Unies (cf. page suivante).

Cliquez sur Submit

La maquette du support sur lequel vous souhaitez voir apparaître le logo doit intégrer un logo "sample" (logo spécimen, ci-après),



et faire apparaître cette phrase : « Depuis 20xx, [nom de l'entreprise] est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Pacte mondial des Nations Unies et de ses Dix principes autour des Droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. »

(ou en anglais "Since 20XX [company name] has been committed to the UN Global Compact corporate responsibility initiative and its principles in the areas of human rights, labour, the environment and anti-corruption.")

4. Si la demande est approuvée par le Pacte mondial des Nations Unies, le logo est envoyé par courrier électronique au Signataire/Participant. Cela peut prendre quelques jours.

NB : il est nécessaire d'effectuer une demande séparée pour chaque usage souhaité du logo.

Issue de la demande

Si la demande est approuvée par le Global Compact, le logo est envoyé par courrier électronique et disponible dans votre espace. Cela peut prendre plusieurs jours.

Le logo fourni est le seul logo qui peut être utilisé. Sa couleur, sa structure ou son fond ne doivent pas être modifiés. Les demandes sont à renouvelés pour chaque support utilisé.

Lorsque l'utilisation du logo est refusée, un courrier électronique est envoyé, expliquant les raisons du refus et proposant des modifications qui doivent être effectuées pour l'obtenir.

Quelles sont les conséquences d'une utilisation abusive du logo ?

Le siège du Pacte mondial des Nations Unies et le Pacte mondial Réseau France se réservent le droit de prendre les mesures nécessaires en cas d'infraction à cette politique.

Des actions possibles incluent :

- La modification du statut de « active » à « non-communicant »
- La suppression du nom du Signataire/Participant de la liste des adhérents au Pacte mondial des Nations Unies (exclusion)
- L'engagement d'une procédure judiciaire en lien avec les autorités concernées.

Toute suspicion d'utilisation abusive des nom ou logos du Pacte mondial des Nations Unies doit être signalée à gcllogo@un.org.

Modèle de demande d'utilisation du logo de soutien « We support / Nous soutenons »

[date] [lieu]

Objet : Demande d'utilisation du logo de soutien « We support / Nous soutenons »

Je soussigné, [prénom, nom], [fonction] de l'entreprise [nom de l'entreprise], demande l'autorisation d'utiliser le logo de soutien au Pacte mondial des Nations Unies. Je souhaite utiliser le logo sur [document] à [endroit].

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et m'engage à les respecter, notamment à ne pas utiliser le logo pour un autre usage que celui qui m'a été accordé, et à ne pas le modifier.

Je certifie également être à jour de ma Communication sur le Progrès annuelle et avoir effectué le règlement de ma cotisation au Pacte mondial Réseau France pour l'année civile en cours.

[signature]

LOGO DÉDIÉ AUX COMMUNICATIONS SUR LE PROGRÈS (COP)

Le logo ci-dessous a été spécialement conçu pour figurer sur les Communications sur le Progrès (CoP). Son utilisation n'est possible que dans le cadre de la Communication sur le Progrès annuelle de l'organisation, et dans aucun autre contexte.

Le logo « spécial CoP » est disponible en français et en anglais.



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.



This is our **Communication on Progress** in implementing the Ten Principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Contrairement aux logos « We support / Nous soutenons », le logo « spécial COP » ne nécessite pas d'autorisation préalable pour être utilisé. Il est disponible [ici](#).

AUTRES LOGOS

Ces logos sont réservés à la seule utilisation du Pacte mondial des Nations Unies. **Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés par les adhérents.**

